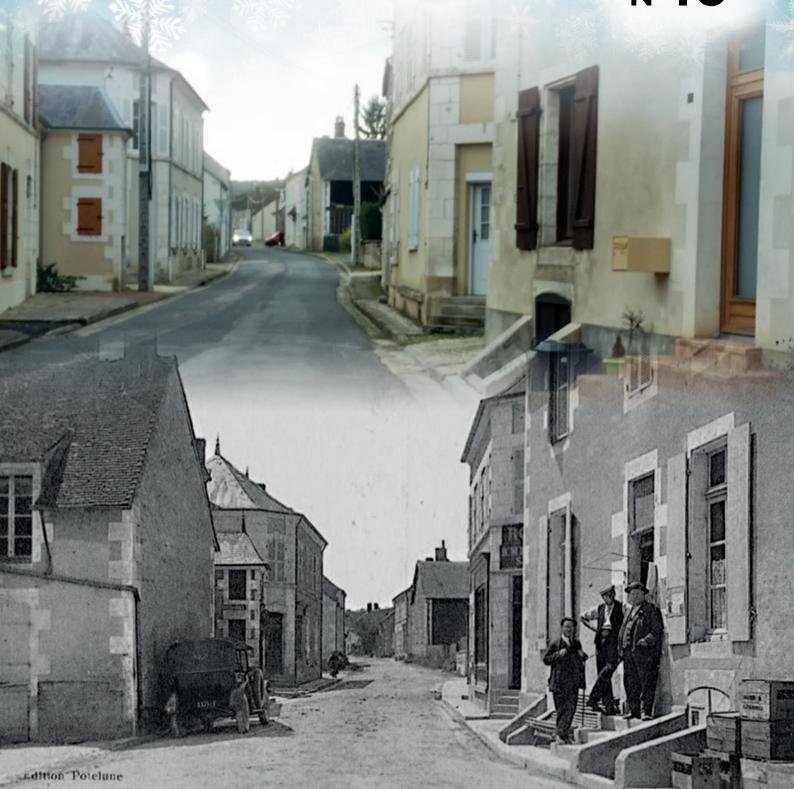
Bulletin de la vie communale

Veaugues Janvier 2018

N°10



Les Vœux de la Municipalité



Valgiciennes, Valgiciens,

Chers Administrés,

Nous laissons 2017 qui ne nous a pas épargné son lot de malheurs : attentats (Paris, Marseille, Londres, Manchester, Istanbul, Rakka, Gao, Dallas... et bien d'autres), catastrophes naturelles (St Martin, les Philippines), histoires sordides, disparitions de personnalités qui semblaient éternelles. Nous avons tous intégré ces évènements graves à notre inconscient collectif, compati au chagrin des familles et vécu voire même bien vécu le temps passé parce qu'il faut continuer sans se résigner, s'accrocher et construire l'avenir.

Le Président de la République, Emmanuel Macron élu l'an passé, a prononcé son premier discours de vœux, le 31 décembre au soir. Les territoires ruraux ont été cités comme faisant l'objet de défis à relever pour l'accès à la téléphonie mobile et au numérique sur fond d'innovations économique et sociale.

Tous les jours nous pouvons constater combien il est difficile d'avoir une conversation continue au téléphone portable, la qualité du réseau est disparate et cartographiée sur le site monreseaumobile.fr. Veaugues y figure en patchwork de couleurs qui traduit cette situation. Je vous invite à signaler par internet vos difficultés de communication sur jalerte.arcep.fr. C'est facile. Les commentaires que vous pourrez inscrire sur ce site de l'autorité régulatrice des communications, contribueront à montrer que les communes rurales ont besoin des technologies d'aujourd'hui pour oser un développement économique et social. Le désenclavement numérique est du ressort de la communauté de communes et sera onéreux car les opérateurs privés ne souhaitent pas y investir, trop peu d'habitants, trop peu de rentabilité

Vous retrouverez ces informations détaillées dans le prochain bulletin municipal à paraître fin janvier. Le dixième déjà, d'une série amorcée en 2014.

La moitié de ce mandat est écoulée et le conseil municipal a réalisé le projet essentiel de celui-ci : l'aménagement d'un cabinet médical. Il est ouvert depuis le 16 décembre. Les infirmières et leurs patients ont pu apprécier le confort des locaux et leur fonctionnalité. Le coût total de l'opération (travaux, honoraires, mobilier et informatique) s'élève à 116 541 euros, subventionné à 66 %. Ont participé la Communauté de communes pour 19 %, le Conseil Départemental 20 %, le Conseil Régional pour 4,7 % et 6,2 % par le biais du Syndicat de Pays Sancerre Sologne, l'Etat pour 15,8 % et la commune donc pour 34 %.

Nous avons là une belle réalisation collective qui accueillera dès le 23 janvier pour un après-midi tous les 15 jours une pédicure-podologue et à partir du 1er mars une ostéopathe et une sage-femme, le jeudi en alternance. Le loyer est attractif, nos possibilités financières ne permettent pas d'offrir une prime d'installation aux professionnels de santé. Le maintien pour 2 ans encore des zones de revitalisation rurale et la redéfinition récente du zonage prioritaire par l'Agence Régionale de Santé leur permettent d'accéder à des aides spécifiques.

Malgré ces avantages, trouver un médecin reste difficile. Les besoins sont tels que les communes et les structures sont concurrentes. Pour Veaugues, une annonce est parue. Le dynamisme de l'équipe paramédicale qui occupe le cabinet médical, est une valeur sûre du projet de santé. Sans doute faudra-t-il imaginer une alternative à cette annonce pour attirer un généraliste, en complément du Docteur Barbouche qui heureusement, tient bon...

Les efforts récents de recrutement au Centre de Secours se sont vus récompensés par la signature d'engagement de 11 nouveaux volontaires issus de toutes les communes défendues par la caserne de Veaugues. Une fois leur formation effectuée, ils viendront compléter les équipes d'intervention et rendre au Centre de Secours de Veaugues tout son sens et donc contribuer à son maintien essentiel au maillage territorial du secours de proximité. Merci à eux et à tous, engagés au service de la sécurité civile.

Pour votre information, des manœuvres militaires auront lieu en Sancerrois du 3 au 7 mars 2018. Vous verrez peut-être dans les chemins et en bivouac au terrain des sports, des personnels de réserve du 12° régiment de cuirassiers. N'ayez crainte, tout va bien, il ne s'agit que d'un exercice.

En 2017, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a été sollicité pour la sécurisation du portillon de l'école. Sur 2 451 euros d'équipement, 1 000 euros nous ont été attribués. Cette année, des travaux de rénovation thermique d'un montant total de 24 913 euros, sont prévus dans toutes les classes avec le changement des fenêtres et l'abaissement des plafonds. Des aides financières nous sont accordées par l'Etat ainsi que sur la réserve parlementaire de nos sénateurs. 84 élèves sont inscrits sur le Regroupement Pédagogique Veaugues Jalognes Vinon Gardefort, 41 à Veaugues dont 4 tout-petits.

Les activités périscolaires gérées par chacune des communes, sont pour le moment maintenues. La question du retour à 4 jours est posée et sera prochainement évoquée en conseil d'école. La fatigue des enfants est l'élément principal retenu en faveur d'une dérogation aux 4 jours et demi. Si tel était le cas, les parents devraient se réorganiser pour la garde des enfants le mercredi. La communauté de communes en charge des centres de loisirs, ferait peut-être de nouvelles propositions d'accueil... Les agents communaux qui s'occupent des TAP, verraient leur planning modifié, leurs missions changées et leurs salaires totalement assumés par les communes sans soutien de l'Etat.

En 2018, nous commémorerons le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Un livret retraçant la vie communale à cette époque sera édité. Une exposition du 4 au 9 septembre est également prévue à partir d'éléments d'archives départementales et de panneaux rappelant la présence américaine dans le Cher et à Veaugues par son hôpital de campagne. Des images du bourg seront imprimées sur grand format et mises en place de façon permanente. Cette opération d'un montant de 2 400 euros a été labellisée fin décembre 2017 par la mission nationale du centenaire, nous permettant d'accéder à des subventions.

L'étude concernant le désherbage sans chimie est en cours. Du matériel a été acheté pour 1 530 euros. En 2018, les investissements se poursuivront à hauteur de 23 960 euros. Des subventions de l'Agence de l'Eau et du Contrat Régional de Solidarité Territoriale géré par le Syndicat de Pays sont attendues pour 50 % du montant. Le tracteur le plus ancien a été vendu pour 4 900 euros, celui qui reste a besoin de réparations importantes. Les broyage et élagage sont confiés aux entreprises équipées pour se faire. Le montant des fermages sera utilisé pour ces prestations de services.

Un embellissement végétalisé a été réalisé pour 1 080 euros devant l'église. La rue de la Gare sera agrémentée à son tour, une fois la circulation et le stationnement gérés. L'expérimentation arrive à son terme, les derniers commentaires peuvent être portés sur le registre en mairie avant que les emplacements et balises ne soient fixés.

L'enfouissement des réseaux et la mise en place de nouveaux candélabres sur cette rue, reviendraient à 75 000 euros, subventions déduites. Cet investissement est impossible, notre budget ne le permet pas. A moins que la compétence «éclairage public» de la Communauté de communes qui s'exerce déjà en Pays Fort, ne soit étendue à l'ensemble du territoire. Encore faut-il que la communauté ait les moyens financiers de ses ambitions... quels taux de fiscalité locale feront une imposition raisonnable et supportable dans un contexte de réforme de la taxe d'habitation?

Après la rue de la Gare, ce sont les routes de Vinon et de Sancerre qui seront soumises à une expérimentation de stationnement ménageant la sécurité des piétons pour l'accès à la pharmacie et à la boulangerie.

Le réseau d'eau potable fait l'objet de coûteuses réparations. Au bout de 50 ans, l'usure est évidente et le gaspillage affolant ! 50% de l'eau achetée s'échappe des canalisations sans qu'il soit possible de savoir où... Des travaux seront prévus selon les découvertes et manipulations de vannes qui parfois lâchent... L'assainissement collectif a nécessité des interventions de mise aux normes en 2016 et réparations en 2017. A partir du 12 janvier, une enquête publique sera ouverte pour la révision

du schéma directeur d'assainissement. Chacun pourra donner son avis jusqu'au 18 février, sur les extensions validées en conseil suite à l'étude de faisabilité et de coûts, étude terminée en 2016.

La population de Veaugues est en augmentation à en croire les derniers chiffres parus qui donnent 675 habitants en 2015 contre 658 en 2010. En début 2017, 697 valgiciens étaient comptés... Le dernier recencement réalisé du 19 janvier au 18 février 2017 a eu lieu alors que bon nombre de logements locatifs étaient vides, ne donne que 597 personnes... Depuis les logements se sont remplis et des familles avec de jeunes enfants sont arrivées, confortant les effectifs pour la rentrée scolaire 2018. Ce qui est plutôt rassurant et fait s'éloigner le spectre d'une fermeture de classe, sous réserve d'une inscription réelle des enfants dans le RPI.

Pour Noël 2017, 103 personnes âgées de plus de 70 ans, ont bénéficié d'un colis ou du repas organisé chez Bruno Aubailly au restaurant de la place. 54 cadeaux ont été distribués aux enfants le dimanche 17 décembre.

Je remercie les associations pour leurs animations et me permets de demander aux plus motivés d'entre vous tous, habitant Veaugues, d'en créer une nouvelle dédiée à la rénovation de l'église. Bâtiment à charge de la commune car construit avant la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat, d'importants travaux sont nécessaires.

Sans subventions, impossible ! La fondation du patrimoine pourrait être sollicitée mais uniquement par le biais d'une association et montage d'une souscription. Merci d'avance de votre mobilisation !

Je remercie l'équipe municipale pour nos discussions, décisions et délibérations qui font avancer Veaugues. Merci aux agents communaux pour leur application quotidienne à vous rendre service.

Tous se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les meilleurs de bonheur, santé et envie d'avoir envie...

Bonne Année 2018!

Les Echos du Conseil Municipal

Séance du 20/10/2017

- Budget Eau et Assainissement : compte tenu d'effacements de dettes, est admise en perte irrécouvrable, la somme de 2206,78 euros.
- Budget général : la redevance d'occupation du domaine public par Enédis, est instaurée. Son montant s'élève à 220 euros pour 2017.
- Affouage: le tarif de 6 euros le stère, est inchangé. Les inscriptions sont ouvertes en mairie, date limite le 20/11/2017. Les lots de 2016 doivent être terminés pour bénéficier d'un nouveau lot. Tirage au sort le mardi 05/12 à 19 h en salle des fêtes.
- Action sociale: le montant des colis pour les anciens est fixé à 25 euros, un repas préparé par la Café de la Place sera proposé à ceux qui le souhaitent. Les enfants pourront recevoir le 17 décembre, un cadeau de 20 euros par le Père Noël.
- Personnel: une convention sera signée avec le centre de gestion pour la médecine du travail, coût de 95 euros /an/agent.
- Ecole: la répartition des frais de cantine et de piscine est établie par convention avec les communes du RPI. Participation financière au voyage à la neige pour 110 euros par enfant, 21 élèves habitants Veaugues sont concernés.
- Equipements: un devis de 1493.96 euros HT est approuvé pour l'achat d'un souffleur de feuilles et de matériel manuel alternatif au désherbage chimique.
- Assainissement : un devis à hauteur de 1700 euros HT est accepté pour le changement d'une pompe au poste de relevage.
- Sécurité routière : une expérimentation de stationnement sera mise en place avec l'aide du Conseil Départemental en novembre dans la rue de la Gare.
- Patrimoine : compte tenu des limites financières de la commune, la mise en vente du presbytère est décidée.

- Compétence numérique : le conseil est favorable au développement du numérique par la communauté de communes.

Séance du 24/11/2017

- Budget Eau et Assainissement : un montant de 4185,43 euros est admis en créances irrécouvrables pour des factures impayées d'abonnés datant d'avant 2008.
- Budget communal : un montant de 3865,66 euros est admis en créances irrécouvrables pour des factures impayées d'administrés datant d'avant 2008.
- Tarifs eau et assainissement : le tarif des abonnements eau et assainissement, est maintenu au même niveau. Le prix au m3 augmente de 0,02 euros pour la consommation sur les deux services, passant à 0,92 €/m3 pour l'eau et 1,47€/m3 en assainissement.
- Indemnité du comptable public : 393,96 € seront versés pour la gestion du budget.
- Convention de mise à disposition des locaux médicaux : un loyer de 10 € la demijournée sera demandé aux professionnels de santé, plafonné à 300 €/mois pour l'utilisation du cabinet communal ; Sera ajoutée une participation forfaitaire aux charges de 1,50 €/demi-journée, couvrant le chauffage, l'eau, l'électricité et le ménage, plafonné à 60 €/mois.
- Aide aux familles : le CCAS a été dissous au 01/01/2017, aucune aide sociale ne peut être attribuée pour les voyages scolaires. Cependant, un appui sera apporté dans ce cadre par un courrier aux instances compétentes
- Personnel: du fait de l'avancement de grade des agents techniques validé par la commission administrative paritaire, deux postes d'adjoint techniques principal 2° classe sont créés à compter du 01/11/17.
- Assurances : le contrat avec Groupama est résilié. Un nouveau contrat est souscrit pour un montant de 5870 € annuels contre 10887 € précédemment.

- Assainissement : la révision du zonage d'assainissement collectif sera mise à l'enquête publique du 12/01 au 16/02/18.
- Terres agricoles communales: une indemnité de 500 € sera réclamée pour occupation sans titre d'une parcelle communale, assortie d'une régularisation par bail de 3 ans au loyer de 120€/ha.

Séance du 15/12/2017

- Tarifs 2018 salle des fêtes : ils restent inchangés par rapport à 2017. La mise à disposition aux associations communales est gratuite, chauffage compris compte tenu de l'absence d'isolation thermique du bâtiment.
- Bail viticole : renouvellement pour 30 ans à 6hl/ha.
- Personnel : le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire, est adopté pour une application au 01/01/2018.
- Urbanisme: la convention de mise en place du service instructeur communautaire est acceptée. Les demandes de permis de construire et déclarations de travaux sont déposées en mairie, l'instruction est réalisée par un service commun, gratuit pour les communes.
- Subventions: des demandes seront déposées auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR) pour la réfection par tronçon de la route d'Epignol, le devis des travaux s'élève à 19 821 euros HT.
- Convention de maintenance électrotechnique de la station d'épuration : la proposition de SAUR est acceptée pour 5 ans et un montant de 352 euros par semestre.
- Rythmes scolaires: l'envoi d'un questionnaire aux parents est décidé pour un éventuel retour à 4 jours d'école par suppression des activités périscolaires.

Veaugues dans la Grande Guerre

 $14 \frac{1}{\text{Mission}} 18$ CENTENAIRE



Afin de marquer ce centenaire, la commission communication du conseil municipal lance un appel à la population pour récolter des éléments sur la première guerre mondiale tels que documents, objets (objet lui-même ou photo de l'objet), anecdotes, photos d'époque...

Merci de votre contribution et de transmettre vos propositions sur le registre dédié à cette opération labellisée par la Mission nationale du Centenaire, disponible en mairie.

Etat Civil-Bilan 2017

8 décès ont été enregistrés :

- Mireille Théveneau (29/01), 72 ans ;
- Georges Larcher (30/01), 84 ans;
- Denise Grillet (08/02), 83 ans;
- Michel Vétois (18/04), 62 ans ;
- Cyril Périot (18/08), 40 ans ;
- Thérèse Rambaud (13/10), 88 ans ;
- Yvonne Cryspin (06/11), 94 ans;
- Marianne Boisson (18/11), 77 ans.

Deux Mariages ont été célébrés :

- Le 6 mai
- entre Chrystelle Chenal et Alexis Dubois ;
- Le 19 août

entre Sophie Lange et Jocelyn Demolon.

5 enfants sont nés :

- Tom Bougoin (10/01);
- Thélor Pancarte Bruneau (26/02);
- Yoann Le Sauze Raffestin (25/09);
- Marie Roger (18/11);
- Luna Haurine Laurent (20/12).

Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire a été créée le 1^{er} janvier 2017, elle est issue de la fusion de 3 communautés et constituée de 36 communes.

Ses champs d'actions sont appelés compétences, réparties en 3 catégories : obligatoires, optionnelles et facultatives. Celles de chacune des anciennes communautés ont été rassemblées et font l'objet d'un choix qui les maintient en l'état ou les abandonnent ou les étend à l'ensemble du territoire.

Au 1^{er} janvier 2018, les domaines suivants sont du ressort de la communauté :

- Numérique et accès au haut débit internet (déploiement de la fibre optique) ;
- GEMAPI: gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (travaux sur les cours d'eau, entretien des digues...);
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, service instruction des Permis de construire, déclarations de travaux et autres demandes d'autorisation d'urbanisme ;
- Collecte de la taxe de séjour, Office de Tourisme ;

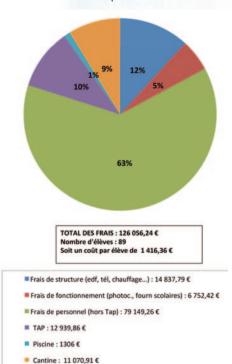
- Gestion d'équipements touristiques et sportifs : aire de camping-cars et gymnase de Vailly, piscine de St Thibault, tennis de Subligny, site de la Balance, circuits de randonnées ;
- Création d'un réseau de bibliothèques ;
- Promotion d'évènements culturels ;
- Accueil de loisirs 3 -17 ans, crèches, aide financière au relais d'Assistantes Maternelles ;
- Epicerie sociale de Belleville ;
- Gestion de la Résidence autonomie de Vailly ;
- Eclairage public en Pays Fort;
- Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sancerre ;
- SPANC sur Haut Berry Val de Loire;
- Bornes de recharge pour véhicules électriques.

Sur l'année 2018, ces domaines d'actions feront l'objet de nouvelles discussions et compléments. Selon les choix, le montant des charges de fonctionnement et des investissements à envisager sera à définir lors du budget. Les taux d'imposition locale seront alors déterminés pour correspondre à ces dépenses.

RPI Veaugues Jalognes Vinon Gardefort 2016-2017

Depuis les évènements terroristes qui ont affectés notre pays, les installations pour lesquelles des regroupements ont lieu doivent être sécurisées.

Pour suivre la directive du Ministère de l'Education Nationale, un interphone et une serrure électrique commandée à distance ont été installés à l'entrée de la grille de l'école afin de s'annoncer pour être autorisé à accéder.



Répartition des frais du RPI Année scolaire 2016 - 2017 :

Cantine Année scolaire 2016-2017			
Achat de 8383 repas à l'Esat	30 430,29 €		
Frais de personnel d'encadrement	12 443,00 €		
Transports du midi	8 445,82 €		
Coût total	51 319,11 €		
Soit par repas	6,12 €		

TAP Veaugues		
Intervenants extérieurs	363,90 €	
Frais de personnel communal	5 326,00 €	
Coût total	5 689,90 €	
Subvention reçue	3 420,00 €	
Coût restant à la charge de la commune	2 269,90 €	
38 enfants inscrits, soit par enfant	59,73 €	

Communes	Nombre d'enfants	Répartition au prorata du
Communes	inscrits au RPI	nombre d'enfants
VEAUGUES	43	60 903,58 €
VINON	10	14 163,62 €
JALOGNES	18	25 494,52 €
GARDEFORT	8	11 330,90 €
Autres communes hors RPI	10	14 163,62 €
	89	126 056,24 €

Le coût de scolarité des enfants des autres communes hors RPI est réparti à part égale entre les 4 communes du RPI.

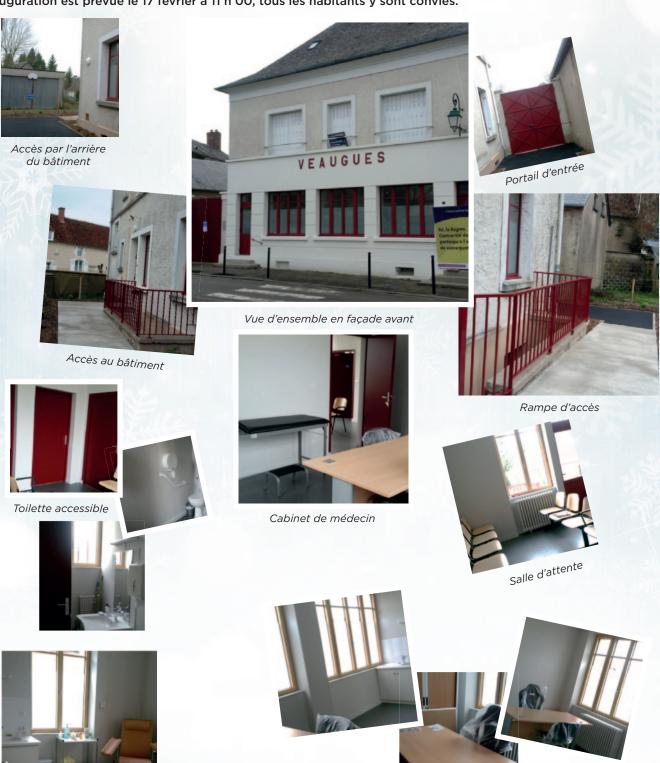
Soit pour Veaugues un coût total de : 64 444,48 €

Réalisations en 2017

Annexe à Veaugues de la Maison de Santé de Sancerre

Le projet phare bâti en début de mandat par le conseil municipal est enfin achevé. L'Annexe rattachée à la Maison Médicale de Sancerre est désormais à disposition des professionnels de santé et de leurs patients.

L'inauguration est prévue le 17 février à 11 h 00, tous les habitants y sont conviés.



Pour joindre les infirmières, Mesdames Guillon, Fargeau, Chigot et Gresle, un seul numéro 06 08 70 67 46. Permanences à 9 h au cabinet médical.

Cabinet des infirmières et pédicure-podologue

Cabinet des sages-femmes

et ostéopathe

5

Madame Millot, pédicure-podologue, est présente à Veaugues sur rendez-vous, à prendre au 02 48 78 00 00 auprès de la Maison de Santé de Sancerre.

A partir du 1er mars, Madame Méchin, 06 75 45 56 67, ostéopathe, assurera des permanences. Madame Granjon, sagefemme, précisera sa présence le moment venu.

Les coordonnées des professionnels de santé, sont indiquées sur les plaques apposées à l'entrée du cabinet médical.

Bulletin de la vie communale n°10

Association des aînés - Club de la Belle Vie

Le club vous reçoit les 2° et 4° mercredis de chaque mois à partir de 14 h 00, sauf en juillet et août, pour des jeux de cartes, scrabble, triomino ou autres. L'après-midi se termine par un moment de convivialité.

Le mercredi 27 juin, à Vinon autour de l'étang, grand rassemblement annuel de tous les clubs «Générations Mouvement, Les Aînés Ruraux» du département. Toute la population peut participer à cette manifestation.

Le calendrier ci-dessous présente les festivités pour 2018.

Date	Horaire	Lieu	Objet
10/01/2018	14h00	Veaugues	Club
24/01/2018	9h00	Vinon	Journée Proconfort
14/02/2018	14h00	Veaugues	Assemblée Générale
22/02/2018	12h00	Boulleret	Déjeuner dansant
28/02/2018	14h00	Veaugues	Club
07/03/2018	12h00	Jalognes	Repas : Tête de veau
14/03 et 28/03/2018	14h00	Veaugues	Club
11/04 et 24/04/2018	14h00	Veaugues	Club
09/05 et 23/05/2018	14h00	Veaugues	Club
29/05/2018	14h00	Sancerrois	Excursion secteur Sancerrois
13/06/2018	14h00	Veaugues	Club
27/06/2018	Journée	Vinon	Fête de l'Amitié
04/07/2018	/	Jalognes	Pique-Nique
11/07/2018	14h00	Veaugues	Club et fromagée
25/07/2018	14h00	Veaugues	Club
08/08/2018	/	Jalognes	Club
22/08/2018	14h00	Veaugues	Club
12/09 et 26/09/2018	14h00	Veaugues	Club
10/10 et 24/10/2018	14h00	Veaugues	Club
09/10/2018	12h00	Secteur Menetou Ratel	Repas
14/11 et 28/11/2018	14h00	Veaugues	Club
05/12/2018	12h00	Jalognes	Repas de fin d'année
12/12/2018	14h00	Veaugues	Club

Les repas du 7 mars et du 5 décembre sont organisés en commun avec le club de Jalognes

Manifestations prévues, à vos agendas

Organisateur	Manifestation et Date
Festi'Veaugues	Dimanche 14 janvier - Théâtre
Association Notre Terroir, Syndicat viticole et Festi'Veaugues	Dimanche 4 février - Saint Vincent / Saint Blaise Bâtonnier 2018 : Vital Raffaitin
Festi'Veaugues et APE	Dimanche 11 mars 2018 - Randonnée pédestre
Festi'Veaugues	Samedi 8 avril 2018 - Concert Apéritif Celti-Jack
Municipalité et Association des Anciens combattants	Cérémonie du 8 Mai
Municipalité, ANACR et Association des Anciens combattants	Souvenir de la Tragédie du Four à chaux (Date à préciser)
Festi'Veaugues	Samedi 9 juin - Concert de jazz
RPI	Date à préciser - Fêtes écoles
Municipalité et Centre de secours	Cérémonie du 14 juillet
Festi'Veaugues	Dimanche 5 août
Municipalité et Association des Anciens combattants Municipalité, ANACR et Association des Anciens combattants Festi'Veaugues RPI Municipalité et Centre de secours	Cérémonie du 8 Mai Souvenir de la Tragédie du Four à chaux (Date à préciser) Samedi 9 juin - Concert de jazz Date à préciser - Fêtes écoles Cérémonie du 14 juillet

Bulletin de la vie communale nº10 6

Brocante avec Marché du Terroir et Marché artisanal

Informations pratiques

PHARMACIES DE GARDE

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à l'entrée de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique.

Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

Horaires d'ouverture de la pharmacie de Veaugues (une erreur s'est glissée dans le dernier numéro du bulletin municipal, nous prions les lecteurs et les personnels de la pharmacie d'accepter nos excuses) :

- Lundis, mardis, mercredis et vendredis: 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h 00;
- Jeudis: 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 30 à 19 h 00;
- Samedis : 9 h 00 à 12 h 30, fermeture l'après-midi.

MAIRIE - 02 48 79 24 20

Horaires d'ouverture au public : les lundis - mardis - mercredis - jeudis et vendredis : 8 h 30 à 12 h 30

AGENCE POSTALE COMMUNALE - 02 48 79 26 21 (dans les locaux de la Mairie)

Horaires d'ouverture : 9 h 30 à 12 h 30 du lundi au samedi

BIBLIOTHÈQUE - 02 48 79 23 29 - Sac à livres à la Mairie

Horaires d'ouverture au public : Mardi de 17 h 00 à 18 h 30 • Mercredi de 16 h 30 à 17 h 30 • Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 La bibliothèque propose au public de prendre gratuitement des livres dont elle n'a plus l'utilité dans un sac situé dans le hall d'entrée de la Mairie.

N'hésitez pas à vous servir sans les ramener!

BIBLIOTHÈQUE ANNEXE DE VEAUGUES en Mairie de Vinon

Horaires d'ouverture au public : Mardi et vendredi 17 h 00 - 18 h 00

DÉCHETTERIE DE VINON - 02 48 79 25 71

Horaires d'ouverture d'hiver jusqu'au 31 mars 2018.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h 30 à 17 h 30 • Mercredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30

Samedi : 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

Enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement collectif

Les habitants de Veaugues peuvent apporter leurs remarques sur le zonage. Trois possibilités leur sont offertes.

Soit directement auprès du commissaire enquêteur qui se tient à la disposition du public en mairie les 12 janvier de 14 h 00 à 17 h 00, 26 janvier de 14 h 00 à 16 h 00 et le 16 février de 14 h 00 à 17 h 00.

Soit en mairie qui met à disposition un registre aux horaires d'ouverture du secrétariat ou de l'agence postale communale.

Soit par mail à l'adresse : mairie.veaugues@wanadoo.fr

